



# Formats des rapports des signataires du mémorandum d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces).

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

## Introduction

---

### Remarques introductives

Le présent document est le formulaire de rapport national pour le mémorandum d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie ([mémorandum d'entente « Rapaces »](#)).

L'objectif du rapport national est de fournir des informations sur la mise en œuvre par votre pays du mémorandum d'entente « Rapaces », y compris le plan d'action (annexe 3).

Le présent format a été conçu pour générer des informations pouvant être résumées de manière comparable pour chaque future réunion des signataires ; pour donner une image représentative des progrès et rendre compte de ce qui a été accompli par les signataires et les autres parties prenantes, mais aussi pour être le plus rationnel possible afin de limiter le travail lié aux rapports à ce qui est strictement nécessaire.

Ce format a été examinée en amont de la troisième réunion des signataires (MOS3) en 2023. L'unité de coordination du mémorandum d'entente « Rapaces » compilera et analysera les rapports nationaux de mise en oeuvre du plan d'action du mémorandum.

## Période de référence

Pour permettre une analyse correcte, il est important que les réponses de tous les répondants portent (dans ce formulaire) sur la même période de référence. En l'occurrence, nous vous demandons de présenter un rapport sur la période allant de novembre 2021 à avril 2026.

L'enquête précédente sur la mise en œuvre couvrait la période de juillet 2019 à octobre 2021, dont les résultats figurent dans [le premier examen du plan d'action](#).

## Instructions

Veillez répondre à toutes les questions de manière aussi complète et précise que possible. Dans la mesure du possible, veuillez indiquer la source d'information utilisée pour répondre à la question, en particulier si une référence ou un rapport publié est disponible. Pour chaque question, des icônes peuvent être utilisées pour joindre un document et/ou fournir un lien internet.

Lorsque vous travaillez sur la version en ligne du rapport, sauvegardez vos informations en cliquant sur le bouton « Save all/Enregistrer tout » à chaque section. Une fonction d'enregistrement automatique permet également de sauvegarder les réponses modifiées toutes les 30 secondes et chaque fois que vous passez d'une section à l'autre.

Des notes d'orientation sont présentes dans tout le format pour vous aider à répondre aux questions.

**Date limite de dépôt : 30 juin 2026**

## I. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

---

\* Nom de l'État signataire:

Tunisie

\* Tous territoires exclus de l'application du mémorandum d'entente :

aucun

---

## Compilateur du rapport

\* Nom et titre :

bedhiaf sahbi

\* Nom complet de l'institution :

Direction générale des forêts

\* Téléphone :

+21696911265

\* Adresse électronique :

sahbi\_ghi@hotmail.com

---

**Point de contact désigné pour le mémorandum d'entente** (si différent du compilateur du rapport)

Nom et titre du point de contact désigné :

Nom complet de l'institution :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse électronique :

---

## II. RÉSUMÉ DE HAUT NIVEAU DES MESSAGES CLÉS

---

**NOTE D'ORIENTATION :**

*Cette section vous invite à résumer brièvement les aspects positifs les plus importants de la mise en œuvre du mémorandum d'entente/plan d'action « Rapaces » dans votre pays et les domaines les plus préoccupants.*

*Vos réponses devraient reposer sur les informations figurant dans le corps du rapport : le but, pour cette section, est de diffuser les informations techniques du rapport en quelques messages très brefs et simples de « haut niveau » pour les décideurs et pour un public plus large.*

*Tout en restant bref, essayez également d'être précis si vous le pouvez ; par exemple, « la nouvelle législation sur la faune sauvage promulguée en 2020 a doublé les sanctions pour l'empoisonnement des oiseaux de proie » est plus instructif que « des lois plus strictes » ; « déficit de 50 % du cofinancement pour le projet du FEM sur les vautours » est plus instructif que « manque de financement ».*

#### **NOTE D'ORIENTATION :**

*Veillez vous limiter spécifiquement à la période de référence actuelle. Pour le présent cycle de rapports, la période s'étend de 1 Novembre 2021 à ce jour.*

#### **Dans votre pays, au cours de la période de référence, que révèle ce rapport sur :**

- \* Les aspects les plus positifs de la mise en œuvre du mémorandum d'entente et/ou du plan d'action ? (citez jusqu'à cinq éléments)

Parmi les principaux progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Mémorandum d'Entente et du Plan d'Action sur les Rapaces en Tunisie, il convient de souligner le renforcement du cadre législatif national à travers la promulgation de la nouvelle loi relative à la mise en œuvre de la Convention CITES. Cette loi renforce considérablement les mécanismes de contrôle et de lutte contre le commerce illégal des rapaces, tant à l'importation qu'à l'exportation.

La Tunisie a également engagé un processus de suivi scientifique de l'activité traditionnelle de capture des rapaces destinés à la fauconnerie. À cet effet, un protocole de suivi scientifique a été élaboré afin d'évaluer l'impact de cette pratique et de disposer des données nécessaires pour encadrer cette activité de manière durable et prévenir toute atteinte aux populations sauvages. Dans ce cadre, un baguage exhaustif des éperviers capturés au cours de la saison de chasse 2025 a été réalisé, avec relâcher systématique des individus à la fin de la saison.

Par ailleurs, une mesure importante de conservation a été adoptée avec la suppression de toute possibilité de prélèvement du Faucon lanier à des fins de fauconnerie à partir de la saison 2026.

Enfin, des efforts sont actuellement déployés pour mettre en place un réseau national de centres de secours, de soins et de réhabilitation des rapaces blessés ou accidentés, afin d'améliorer la prise en charge des individus en détresse et de renforcer les actions de conservation de ces espèces à l'échelle nationale.

Les principales préoccupations demeurent liées au manque de données de suivi à long terme pour certaines espèces de rapaces, à la nécessité de renforcer les capacités de surveillance des territoires, ainsi qu'à la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires pour assurer une mise en œuvre optimale des actions de conservation prévues par le Mémorandum d'Entente.

- \* Les plus grandes difficultés dans la mise en œuvre du mémorandum d'entente et / ou du plan d'action ? (citez jusqu'à cinq éléments)

es principales préoccupations demeurent liées au manque de données de suivi à long terme pour certaines espèces de rapaces, à la nécessité de renforcer les capacités de surveillance des territoires, ainsi qu'à la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires pour assurer une mise en œuvre optimale des actions de conservation prévues par le Mémoire d'Entente.

- \* Les principales priorités pour la mise en œuvre future du mémorandum d'entente et / ou du plan d'action ?  
(citez jusqu'à cinq éléments)

Les principales priorités nationales pour les prochaines années en matière de conservation des rapaces sont les suivantes :

Renforcer l'encadrement réglementaire et le suivi de l'ensemble des activités susceptibles d'avoir un impact sur les populations de rapaces en Tunisie, notamment les activités de capture, de détention, de commerce, de fauconnerie ainsi que les autres formes de pression ou de perturbation.

Mettre en place une base de données nationale dédiée aux rapaces, permettant la compilation, la centralisation et l'analyse des données relatives à la répartition des espèces, aux effectifs, aux menaces, aux opérations de suivi, de baguage, de réhabilitation et de relâcher. Cette plateforme constituera un véritable tableau de bord au service des gestionnaires, des chercheurs et des acteurs privés impliqués dans la conservation des rapaces.

Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des gestionnaires, des agents de contrôle et des services chargés de l'application de la réglementation afin d'améliorer la lutte contre le braconnage, le commerce illégal et les autres atteintes aux rapaces et à leurs habitats.

Développer les programmes de suivi scientifique et de surveillance des populations de rapaces afin d'améliorer les connaissances sur l'état de conservation des espèces et d'orienter les décisions de gestion.

Consolider le réseau national de centres de secours et de réhabilitation des rapaces blessés ou accidentés et renforcer la sensibilisation des différents acteurs concernés à l'importance de la conservation de ces espèces.

### III. STRATÉGIES DE CONSERVATION DES RAPACES ET DOCUMENTS ÉQUIVALENTS

---

#### NOTE D'ORIENTATION :

*Une disposition centrale du mémorandum d'entente (paragraphe 12) est la préparation par les signataires de stratégies nationales ou régionales (par exemple au niveau de l'UE) ou de documents équivalents (par exemple des plans d'action par espèce) pour les espèces de la catégorie 1 et, le cas échéant, de la catégorie 2 dans le tableau 1 du plan d'action. Le plan d'action lui-même prévoit que les actions qu'il énumère soient traitées par ces stratégies / documents équivalents.*

- \* Existe-t-il une stratégie nationale et / ou régionale de conservation des rapaces ou un document équivalent pour votre pays ?

- Oui  
 En préparation  
 Non

- \* Veuillez indiquer le titre et la portée de la stratégie ou du document équivalent, et résumer l'état actuel de sa mise en œuvre ou de sa préparation (selon le cas) :

la stratégie nationale de développement des forêts et parcours 2026\_2050

Veuillez fournir une copie du (des) document(s) concerné(s) :

Et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent :

- \* La stratégie ou le document équivalent aborde-t-elle/il toutes les activités énumérées dans le tableau 2 du plan d'action ?

- Oui  
 Partiellement  
 Non

- \* Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles toutes les activités du tableau 2 ne sont pas abordées :

c'est une stratégie pour le secteur forestier et pastoral en Tunisie, en cours d'élaboration , un chapitre est dédié à la faune sauvage, et un plan d'action sera élaborer et qui doit énumérées les actions prévues dans le tableau 2 du plan d'action

## IV. PROTECTION JURIDIQUE DES ESPÈCES CONTRE LA MISE À MORT ET L'EXPLOITATION NON DURABLE

---

- \* Toutes les espèces d'oiseaux de proie migrateurs (présentes dans votre pays) figurant à l'annexe I du mémorandum d'entente « Rapaces » bénéficient-elles d'une protection juridique complète contre la mise à mort et le prélèvement délibérés dans la nature ?

### NOTE D'ORIENTATION :

Suivez ce [lien](#) pour voir les espèces énumérées en annexe 1.

Si vous répondez « oui », veuillez vous assurer que le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s) est/sont clairement recensé(s) en donnant des détails sur le titre, la date, etc.

Si vous répondez « seulement partiellement », veuillez préciser si c'est parce que la protection juridique ne s'applique qu'à certains aspects, ou parce que seules certaines espèces sont couvertes (veuillez indiquer les espèces) ou parce que seules certaines zones sont couvertes (ou toute combinaison de ces types de couverture partielle) ; et donnez-en les raisons.

- Oui  
 Partiellement

- Non
- Ne sait pas

\* Veuillez indiquer le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s) et résumer la disposition :

LE CODE FORESTIER

\* Existe-t-il une législation qui interdit l'utilisation d'appâts empoisonnés exposés et d'autres méthodes chimiques toxiques de contrôle des prédateurs ou des nuisibles ?

#### NOTE D'ORIENTATION :

Les [directives de la CMS pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs](#) fournissent des informations supplémentaires sur les moyens législatifs (et autres) de réduire les dommages causés aux oiseaux migrateurs (y compris les rapaces) par les produits chimiques toxiques.

- Oui
- Non
- Ne sait pas

\* Veuillez indiquer le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s), et résumer la disposition :

Le Titre II du code forestier

## V. PROGRAMMES DE GESTION ET DE RÉTABLISSEMENT DES POPULATIONS D'ESPÈCES

---

Des plans d'action par espèce ou multi-espèces ont-ils été publiés pour une quelconque espèce d'oiseau de proie migrateur dans votre pays ?

- Oui
- Non
- En préparation

\* Veuillez en indiquer la raison :

a Tunisie ne dispose pas actuellement d'un plan d'action national spécifique aux rapaces. Néanmoins, plusieurs mesures de conservation sont mises en œuvre dans le cadre de la législation nationale, des conventions internationales ratifiées par le pays et des programmes de suivi et de gestion des espèces de rapaces. La mise en place d'une stratégie ou d'un plan d'action national dédié aux rapaces pourrait constituer une priorité future afin de coordonner les actions de suivi, de conservation, de lutte contre le braconnage et de gestion durable des activités de fauconnerie.

- \* Des projets de réintroduction ou de repeuplement ont-ils été mis en œuvre concernant des oiseaux de proie migrateurs, conformément aux lignes directrices internationales en vigueur ?

**NOTE D'ORIENTATION :**

L'un des documents d'orientations internationales les plus pertinents pour cette question est la publication de l'UICN « [Lignes directrices de l'UICN sur les réintroductions et les autres transferts aux fins de la sauvegarde](#) ».

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

- \* Veuillez en indiquer la raison :

les orientations visent la préservation du potentiel existant.

- \* Des initiatives d'alimentation complémentaire ont-elles été mises en place et maintenues pour les oiseaux de proie nécrophages ?

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

- \* Veuillez en indiquer la raison :

aucune action pour le moment en l'absence d'un plan d'action spécifique

## VI. CONSERVATION ET GESTION DES HABITATS ET DES SITES

---

- \* Des mesures ont-elles été mises en œuvre pour améliorer ou restaurer les habitats des espèces d'oiseaux de proie ?

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

- \* Veuillez fournir un bref résumé :

**NOTE D'ORIENTATION :**

*Veuillez indiquer quel type d'habitat, quel lieu, et (de manière générale) quel type de mesures étaient concernés. Des commentaires sur le succès (ou non) seraient également précieux.*

Le critère de nidification des rapaces constitue l'un des paramètres fondamentaux pris en compte lors de la délimitation des réserves de chasse, au sein desquelles la chasse est interdite. Cette mesure contribue

indirectement à la restauration et à la préservation des habitats des rapaces, en réduisant les perturbations humaines et en favorisant la tranquillité nécessaire à leur reproduction.

- \* Quels sont les sites de votre pays, figurant dans le tableau 3 du plan d'action, qui sont désignés comme zones protégées, ou qui sont autrement gérés de manière appropriée en tenant compte des exigences de conservation des oiseaux de proie migrateurs ?

Veillez indiquer dans ce fichier partagé en ligne ([lien](#)) pour chacun des sites pertinents énumérés dans le tableau 3 de l'annexe 3 du mémorandum d'entente si le site est a) entièrement désigné comme zone protégée ou couvert par un instrument garantissant une gestion appropriée, b) partiellement désigné/couvert, ou c) non désigné/couvert. Si vous rencontrez des difficultés pour accéder au fichier en ligne, veuillez contacter l'Unité de coordination du Mémorandum d'Entente sur les Rapaces à l'adresse [umberto.galloorsi@un.org](mailto:umberto.galloorsi@un.org) afin d'en recevoir une copie en pièce jointe.

#### **NOTE D'ORIENTATION :**

*La liste est extraite de la Liste des sites d'importance internationale pour les oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (Tableau 3 de l'Annexe 3 du mémorandum d'entente "Rapaces"), telle qu'approuvée par la troisième réunion des signataires. Veuillez répondre à cette question en relation avec les sites qui y sont répertoriés. Merci de fournir vos réponses dans le fichier partagé en ligne en suivant le lien ci-dessus. Le fichier enregistrera automatiquement vos réponses.*

- J'ai ajouté les informations pertinentes pour les sites de mon pays  
 Mon pays n'a pas de sites répertoriés

## **VII. ÉVALUATION ET RÉPONSE AUX MENACES ET AUX PRESSIONS**

---

- \* Des évaluations ont-elles été réalisées sur la nature, la probabilité, la gravité ou les conséquences potentielles des menaces auxquelles sont confrontés les oiseaux de proie, et des mesures ont-elles été recensées pour maintenir leur état de conservation favorable ?

#### **NOTE D'ORIENTATION :**

*« État de conservation favorable » doit être interprété pour cette question conformément à la définition fournie à*

*l'article 1er, paragraphe 1, point c), de la Convention sur les espèces migratrices. ([Lien vers le texte ici](#)).*

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

\* Sur la base de l'évaluation mentionnée ci-dessus (ou si vous n'en avez pas, sur la base de vos connaissances et de votre jugement), veuillez indiquer (cocher) les **trois catégories les plus importantes** de menaces affectant les oiseaux de proie dans votre pays :

**NOTE D'ORIENTATION :**

*Cette question vous demande de recenser les pressions importantes qui sont connues avec certitude pour avoir une incidence négative réelle sur les oiseaux de proie migrateurs à l'heure actuelle. Veuillez éviter d'inclure des informations spéculatives sur des pressions qui peuvent être potentiellement préoccupantes mais dont les incidences n'ont pas encore été démontrées.*

*Exactly 3 selection(s)*

- Mise à mort et capture directe
- Collisions et électrocution
- Espèces exotiques et/ou envahissantes
- Dérangement et perturbation
- Destruction/dégradation de l'habitat
- Changement climatique
- Niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.
- Autres (veuillez préciser ci-dessous)

\* Ajoutez ici des commentaires sur toute action particulière en réponse à ces menaces :

**NOTE D'ORIENTATION :**

*Vous pouvez trouver utile ici de faire référence à des actions assistées par des outils de réponse et des initiatives existants et pertinents dans le cadre de mécanismes tels que la CMS. On peut citer quelques exemples : le [Groupe de travail intergouvernemental por lutter contre l'abattage, la capture et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée \(MIKT\)](#), le [Groupe de travail intergouvernemental pour lutter contre la chasse, la capture et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs dans la voie de migration est asiatique–australasienne \(ITTEA\)](#), le [Groupe de travail intergouvernemental sur la capture illégale des oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest](#), le [Groupe de travail sur l'énergie de la CMS](#), et les [directives pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs](#) adoptées.*

renforcement de la législation répressive contre les délinquants.

- \* Existe-t-il des exigences pour veiller à ce que les propositions d'activités susceptibles d'avoir des effets significatifs sur les oiseaux de proie ou leurs habitats fassent l'objet d'évaluations d'impact environnemental (EIE) ou d'évaluations environnementales stratégiques (EES) ?

**NOTE D'ORIENTATION :**

*Des indications utiles sur ce sujet (et des références à des sources fournissant des orientations supplémentaires) sont fournies dans la [résolution 7.2 \(rév.COP14\) de la CMS](#) intitulée « évaluation d'impact et espèces migratrices ».*

*Des commentaires sur le niveau général et la qualité des EIE/EES entreprises seraient précieux. Toute utilisation des techniques de « cartographie de la sensibilité » dans ce contexte devrait être mentionnée ici.*

- Oui
- Non
- Ne sait pas

- \* Veuillez fournir un bref résumé des exigences et de leur mise en œuvre, y compris la mesure dans laquelle les résultats de ces évaluations sont utilisés pour éclairer les décisions de consentement pertinentes et les mesures d'atténuation associées :

absence d'un texte spécifique qui exige des EIE pour les espèces migratrices, mais un article dans le code forestier dispose que toute activité pouvant engendrer une perturbation environnementale est susceptible d'une EIE, et le canevas des EIE consacre une chapitre pour l'avifaune et les rapaces.

## VIII. ACTION / INTÉGRATION ENTRE LES SECTEURS

---

- \* La conservation des oiseaux de proie migrateurs est-elle intégrée dans les politiques de secteurs tels que l'agriculture, la sylviculture, l'énergie, les transports, les déchets, le tourisme et autres ?

- Oui
- Partiellement
- Non
- Ne sait pas

- \* Veuillez fournir un bref résumé :

d'une manière indirecte les politiques nationales sont supposées être durables et responsables ce qui se traduit par une prise en compte des aspects relatifs à la biodiversité et à la faune sauvage.

- \* Des programmes ont-ils été mis en œuvre au cours de la période de référence au niveau des services gouvernementaux (autres que celui qui a la responsabilité principale du mémorandum d'entente « Rapaces ») pour informer les décideurs des besoins de conservation des oiseaux de proie migrateurs ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

## IX. RECHERCHE, SUIVI ET GESTION DE L'INFORMATION

---

\* Des évaluations globales ont-elles été réalisées sur l'état et les tendances d'une quelconque population d'oiseaux de proie migrateurs dans votre pays, au cours de la période de référence ?

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

\* Veuillez indiquer pourquoi aucune évaluation de ce type n'a été effectuée :

en cours de réalisation

\* Des programmes de suivi systématique et coordonné sont-ils mis en œuvre dans votre pays en ce qui concerne les populations nicheuses, la réussite de la reproduction ou les comptages migratoires des oiseaux de proie ?

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

\* Veuillez en indiquer la raison :

en cours de réalisation

\* Des lignes directrices ou des protocoles ont-ils été publiés concernant des programmes de suivi systématique ou coordonné des oiseaux de proie migrateurs ?

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

\* Veuillez en indiquer la raison :

le plan d'action n'est pas encore élaborer

\* Existe-t-il un processus permettant d'établir un accord multipartite sur les priorités de la recherche sur des questions pertinentes pour la conservation des oiseaux de proie ?

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

\* Des plateformes appropriées sont-elles en place dans votre pays pour échanger des connaissances, des expériences et des informations sur la conservation des oiseaux de proie ?

- Oui

- Non
- Ne sait pas

\* Veuillez en indiquer la raison :

en cours de conception

## X. SENSIBILISATION

---

\* Des programmes de sensibilisation du public ont-ils été mis en œuvre pendant la période visée de référence pour promouvoir l'importance des oiseaux de proie, leurs migrations et leurs besoins en matière de conservation ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

\* Veuillez fournir un bref résumé incluant des commentaires sur l'incidence et le succès (ou non) de ces programmes :

l'effort des ONG est considérable en termes de sensibilisation et plusieurs campagnes sont menés dans ce sens.

\* Des programmes éducatifs ou des ressources pédagogiques ont-ils été fournis pendant la période de référence pour informer les jeunes et les étudiants sur les oiseaux de proie migrateurs et leurs besoins en matière de conservation ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

\* Veuillez fournir un bref résumé :

l'activité des ONG prend en considération cet aspect et fournis plusieurs supports et appuis.

## XI. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

---

\* Des programmes de formation ou autres programmes de soutien ont-ils été mis en œuvre au cours de la période de référence pour renforcer la capacité des organismes responsables de l'application des législations et règlements pertinents ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

\*

Veillez en indiquer la raison :

contraintes institutionnels et logistiques.

\* Des formations ou d'autres initiatives ont-elles été mises en œuvre au cours de la période de référence pour soutenir les activités entreprises par les communautés locales ou les groupes de volontaires en ce qui concerne les enquêtes sur les oiseaux de proie, le suivi, le travail de protection des sites ou les activités de sensibilisation connexes ?

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

\* Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il fourni de nouvelles ressources financières ou autres ressources pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux oiseaux de proie migrateurs ?

**NOTE D'ORIENTATION :**

*Les « autres ressources » dans ce contexte pourraient inclure, par exemple, des formes de soutien « en nature » telles que le temps du personnel ou l'infrastructure administrative, le prêt d'équipement, la fourniture d'installations de traitement des données ou le transfert de technologie. (N'incluez cependant pas les programmes de formation ou de mentorat et autres initiatives de renforcement des capacités, car ils sont traités séparément dans les deux questions précédentes).*

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

\* Veillez en indiquer la raison :

aucune explication

\* Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il reçu de nouvelles ressources financières ou autres ressources pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux oiseaux de proie migrateurs ?

**NOTE D'ORIENTATION :**

*Voir l'orientation sur l'interprétation des « autres ressources » fournie en lien avec la question précédente.*

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

## **XII. COOPÉRATION INTERNATIONALE**

---

\* Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il participé à des activités de coopération internationale conformément au paragraphe 8 du mémorandum d'entente ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

\* Veuillez en indiquer la raison :

aucune idée

\* Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il pris des mesures pour soutenir ou encourager un ou plusieurs autres États de l'aire de répartition à signer le mémorandum d'entente « Rapaces » ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

\* Veuillez en indiquer la raison :

aucune idée

## Contact

[alexandra.caron-strehlow@un.org](mailto:alexandra.caron-strehlow@un.org)